
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS 2015

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les soussignés, membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, étant tous présents au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, le 12 mars 2015 à 19 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffe – Autorisation de règlements hors cour
4. Dossiers de la Direction générale
5. Dossiers des Communications
6. Dossiers de la Trésorerie
7. Dossiers du Greffe
8. Dossiers des Ressources humaines
9. Dossiers du Développement économique
10. Dossiers de la Culture
11. Dossiers des Loisirs et de la vie communautaire
12. Dossiers des Travaux publics
13. Dossiers de l'Urbanisme
14. Adoption d'un premier projet de Règlement – À déterminer
15. Adoption d'un second projet de Règlement – À déterminer
16. Adoption finale d'un Règlement – À déterminer
17. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
18. Période d'intervention des membres du conseil
19. Clôture de la séance



1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8299, point numéro 1, séance extraordinaire du 12 mars 2015

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présents;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal affirment vouloir renoncer à l'avis de convocation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE constat unanime soit fait que tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8300, point numéro 2, séance extraordinaire du 12 mars 2015

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 mars 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3. GREFFE – AUTORISATION DE RÉGLEMENTS HORS COUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8301, point numéro 3, séance extraordinaire du 12 mars 2015

RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5861

CONSIDÉRANT QUE le 28 novembre 2011, la Corporation des Rédemptoristes a déposé devant la Cour supérieure du Québec, chambre civile, une requête introductive d'instance contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, sous le numéro de dossier 200-17-015280-118;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juillet 2012, la compagnie 9141-3898 Québec inc. a déposé devant la Cour supérieure du Québec, chambre civile, une requête introductive d'instance contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, sous le numéro de dossier 200-17-016659-120;

CONSIDÉRANT les documents soumis par les procureurs établissant les conditions de projets de règlement hors cour négociées entre la Ville et les compagnies demandereses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les procureurs de la Ville de convenir du règlement hors cour des dossiers 200-17-015280-118 et 200-17-016659-120 pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8302, point numéro 4, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



5. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8303, point numéro 5, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



6. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8304, point numéro 6, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



7. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8305, point numéro 7, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



8. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8306, point numéro 8, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



9. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8307, point numéro 9, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8308, point numéro 10, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



11. DOSSIERS DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8309, point numéro 11, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



12. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8310, point numéro 12, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



13. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8311, point numéro 13, séance extraordinaire du 12 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



14. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8312, point numéro 14, séance extraordinaire du 12 mars 2015

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



15. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8313, point numéro 15, séance extraordinaire du 12 mars 2015

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



16. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8314, point numéro 16, séance extraordinaire du 12 mars 2015

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 17, séance extraordinaire du 12 mars 2015



18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 18, séance extraordinaire du 12 mars 2015



19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8315, point numéro 19, séance extraordinaire du 12 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 12^e jour du mois de mars 2015 à 19 h 10 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Robert Doré, directeur général et greffier